



**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant, et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*Point 10 : signer des conventions relatives à des partenariats avec les territoires limitrophes*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer, avec le Département de la Charente, une convention de partenariat et de financement pour la mise en tourisme du chemin de mémoire Frankton.

Cette convention, valable de 2024 à 2027, prévoit un engagement financier de la CDCHS à hauteur de 1 080 €.

Fait à Jonzac,

Le **26** JUL. 2024

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex